

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy

Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON

133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 042-25

Objet : CONTRAT AVEC LA SOCIETE LUMIPLAN POUR LA LICENCE ET LA MAINTENANCE DE L'APPLICATIF LUMIPLAY

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Île-de-France, Vice-Président de Grand Paris Grand Est

VU Le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

CONSIDERANT l'implantation à venir d'un panneau lumineux sur la place du Patis à Coubron, par la société Lumiplan,

CONSIDERANT qu'il convient de contracter un contrat de licence et de maintenance pour le logiciel du panneau lumineux, créé et géré par la société Lumiplan.

D E C I D E

DE SIGNER le contrat de licence, de maintenance pour le logiciel Lumiplan avec la société Lumiplan.

- Montant annuel pour licence - maintenance : 300 € HT

DIT que le présent contrat démarre à la 1ère mise en service des équipements OU la mise à niveau matérielle/logicielle des équipements Lumiplan en place et qu'il est conclu pour une durée de **UNE (1) ANNEE** à compter de la **date de début du contrat**, renouvelables par reconduction expresse, d'année en année. Il peut être interrompu, à chaque date anniversaire. Le donneur d'ordres pourra interrompre le marché en le signalant au prestataire par lettre recommandée, reçue 3 mois avant l'échéance du terme annuel.

D'INSCRIRE les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis, Monsieur le Trésorière Principale du Raincy, et la société LUMIPLAN.

Fait à Coubron, le : 15/04/2025



Ludovic TORO

Maire de Coubron

Conseiller Régional d'Île-de-France

Vice-Président de Grand Paris Grand Est